

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/07/2024 - 8421 - 2022 B 01955 - 921 918 850 - A.R.M DIAG

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

A.R.M DIAG

le 22.01.2024
sous le N° B 842

① BILAN SIMPLIFIÉ

N°2033 A - 2023

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2023 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
	790	181	609	
Immobilisations corporelles	028	030	24 731	
	28 555	3 824		
Immobilisations financières (1)	040	042	10 486	
	10 486			
(5) TOTAL I	044	048	35 825	
	39 831	4 005		
Stocks matières premières, appro. en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070	3 232	
	3 232			
Autres créances (3)	072	074	259	
	259			
Valeurs mobilières de placement	080	082	20 000	
	20 000			
Disponibilités	084	086	14 897	
	14 897			
Charges constatées d'avance	092	094	820	
	820			
TOTAL II	096	098	39 209	
	39 209			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	75 034	
	79 039	4 005		

PASSIF	31/12/2023	
Capital social ou individuel	120	1 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	35 744
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	36 744
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	28 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	1 586
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	317
Produits constatés d'avance	174	7 764
TOTAL III	176	38 290
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	75 034

Renvois :			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184
			21 428
			39 381

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 75 034 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 35 744 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 15/11/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

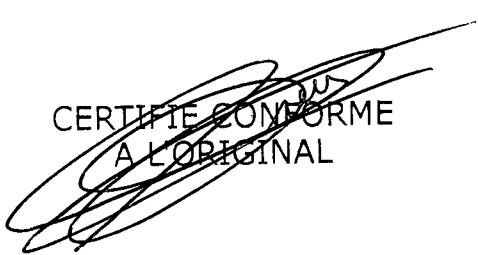
- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

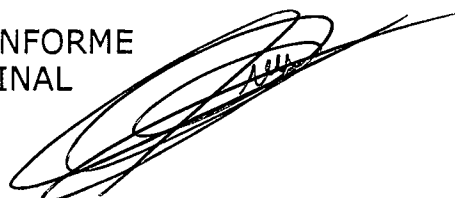
Néant.


CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Etat des immobilisations

Cadre A			
	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			790
TOTAL			790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			26 339
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			2 216
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			28 555
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			10 036
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			10 036
TOTAL GENERAL			39 381
Cadre B			
	Virement	Diminutions Cession	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			790
TOTAL			790
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			26 339
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			2 216
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			28 555
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			10 036
Prêts et autres immobilisations financières	-450		450
TOTAL	-450		10 486
TOTAL GENERAL	-450		39 831

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

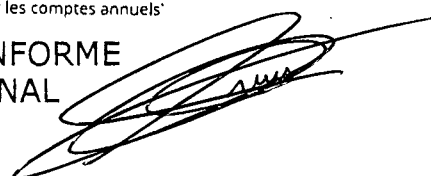
	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles			181		181
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			181		181
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel			3 327		3 327
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			497		497
Emballages récupérables et divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 824		3 824
TOTAL GÉNÉRAL			4 005		4 005

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations				Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ							
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							
Commentaires : néant							

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	450		450
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 232	3 232	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	203	203	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	820	820	
TOTAL	4 761	4 311	450

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

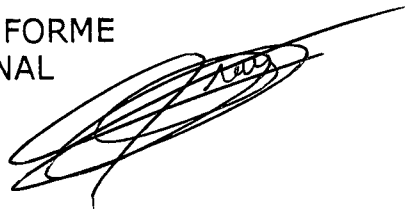
CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	42	42		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 586	1 586		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	5 765	5 765		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 313	1 313		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	317	317		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	369	369		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 392	9 392		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 102			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	317			

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



ARM DIAG
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Rue Alphonse de Lamartine
21 160 MARSANNAY LA COTE
921 918 850 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS
DU 28 JUIN 2024

L'an 2024,
Le 28 juin,
A 14 heures,

Les associés de la **société ARM DIAG**, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros divisé en 1000 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 31 rue Alphonse de Lamartine – 21 160 MARSANNAY LA COTE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame **Emilie MOROT**, épouse **RAY MOROT**, titulaire de 499 parts sociales en pleine propriété ;
- Monsieur **Emmanuel RAY**, titulaire de 501 parts sociales en pleine propriété ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur **Emmanuel RAY** préside l'Assemblée en sa qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice ;

ER

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Fixation de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 4° du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ER

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **35 744.24 euros** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100 euros ;
- Aux autres réserves, pour un montant de 35 644 .24 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucun dividende distribué précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au profit du gérant ainsi que ses cotisations sociales obligatoires et facultatives assises sur cette dernière :

- **Monsieur Emmanuel RAY :**
Rémunération : 0 euros ;
Cotisations obligatoires : 0 euros ;
Cotisations facultatives : 0 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

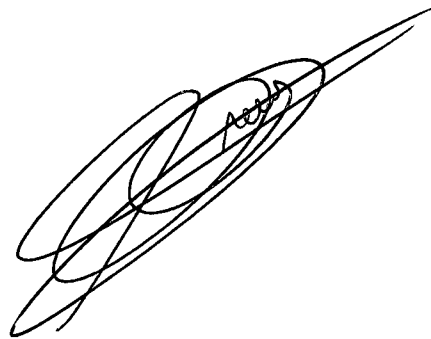
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ER

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Emmanuel RAY,
Gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, identifying the signatory as Emmanuel RAY.

ARM DIAG
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Rue Alphonse de Lamartine
21 160 MARSANNAY LA COTE
921 918 850 RCS DIJON

DÉCISIONS DES ASSOCIES
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **35 744.24 euros** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100 euros ;
- Aux autres réserves, pour un montant de 35 644 .24 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucun dividende distribué précédemment.

Certifié conforme,
Emmanuel RAY,
Le Gérant.

